



commission
nationale
slalom

CERTIFICAT DE FORMATION OFFICIEL JUGE NATIONAL – C -

La certification d'un juge C (National) s'obtient après plusieurs étapes :

- La réussite à un contrôle de connaissances nationales.
- La signature de chaque action, avec avis des divers J.A. des courses jugées.
- L'inscription par le J.A. dans le fichier course de chaque action.
- Validation après 4 actions de jugement en moins de 2 ans.

FORMATION THEORIQUE INITIALE

Nom : Prénom :

N° licence : N° club N° Ligue :

Date et lieu de la formation théorique

VALIDEE : OUI NON

Observations :

Signature du candidat

Signature du formateur

FORMATION PRATIQUE N° 1

Nom du Juge Arbitre de la course :.....

Course (type) : Lieu :

Poste occupé : Date :

Observations :

Signature du Juge Arbitre :

FORMATION PRATIQUE N° 2

Nom du Juge Arbitre de la course :.....

Course (type) : Lieu :

Poste occupé : Date :

Observations :

Signature du Juge Arbitre :

FORMAT FORMATION PRATIQUE N° 3

Nom du Juge Arbitre de la course :.....

Course (type) : Lieu :

Poste occupé : Date :

Observations :

Signature du Juge Arbitre :

FORMAT FORMATION PRATIQUE N° 4

Nom du Juge Arbitre de la course :.....

Course (type) : Lieu :

Poste occupé : Date :

Observations :

Signature du Juge Arbitre :

* Le retour au responsable National (frseseiler@gmail.com)du jugement de la fiche de juge pour validation et pour inscription au fichier national des juges.

* Ce retour, ainsi que l'inscription au fichier de chaque action d'officiel sur les courses sont les seuls justificatifs de la formation et de la pratique d'un officiel.

* Cette formation est valable 2 années. Elle sera renouvelée automatiquement après 8 actions de jugement au minimum pendant ces 2 ans, ou un nouveau passage de contrôle de connaissances, sous forme de recyclage, ou un retour au niveau régional.